

**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**



Séance du 26 Novembre 2024

Le 26 Novembre 2024 à 17h02, le conseil d'administration de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 19 Novembre 2024, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND-Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 12
- Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Fabienne THIVILLIER

Délibération n°04

Objet : Budget Annexe EHPAD - Décision Modificative n° 3 - Approbation

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Philippe CESANA, M. Charles DALLARA, M. Thierry NITCHEU (visio).

Avait donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir Mme Catherine ZADRA.

Absents / Excusés :

Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Henry DUPOIZAT, M. Jean GOYET.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- L'instruction du plan comptable M22 (établissements médico-sociaux) ;
- L'EPRD du Budget Annexe EHPAD et le budget primitif annexe EHPAD 2024 voté au Conseil d'Administration du 26 mars 2024 (délibération N°5) ;
- La Décision Modificative N°1 du budget annexe EHPAD votée au Conseil d'Administration du 25 juin 2024 (délibération N°4) ;
- La Décision Modificative N°2 du budget annexe EHPAD votée au Conseil d'Administration du 1er octobre 2024 (délibération N°6).

Considérant

1. Nouvelle ligne de dépense : complément de subvention d'équilibre

Un complément de subvention d'équilibre à hauteur de 1 120 400,00 € est attribué par le Ville de Saint-Etienne, lors du conseil municipal du 25 novembre 2024, comme suit :

- 202 400,00€ pour faire face à l'augmentation des dépenses d'électricité,



- 11 400,00€ pour la maintenance de matériel médical avec des dépenses supplémentaires à prévoir,
- 23 000,00€ pour les loyers avec des dépenses supplémentaires à prendre en charge.
- 895 000,00€ pour compenser une prévision de pertes de recettes au regard des taux d'occupation dans les EHPAD.

Section	Sens	Groupe	Compte	Libellé du compte	Montant DM
Fonctionnement	Dépenses	I	60612	Electricité	202 400,00
	Dépenses	I	6132	Locations immobilières	23 000,00
	Dépenses	II	64111	Rémunération principale	-11 400,00
	Dépenses	III	61562	Maintenance Matériel Médical	11 400,00
	Total dépenses				225 400,00
	Recettes	I	735311	Hébergement Permanent des résidents (part afférente à l'hébergement tarifs journaliers)	-895 000,00
	Recettes	III	7718	Autres produits exceptionnels (subvention d'équilibre)	1 120 400,00
	Total recettes				225 400,00

L'Assemblée Délibérante approuve la décision modificative n° 3 - Budget Annexe EHPAD.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 14
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Philippe CESANA, M. Charles DALLARA, M. Thierry NITCHEU (visio), M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY ayant donné pouvoir Mme Catherine ZADRA.

- Abstention :

- Contre :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 26 Novembre 2024

**Pour le Président et par délégation
 Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,

Fabienne THIVILLIER